

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-88 du 29 Avril 1993

Portant approbation des Budgets Primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N° 93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de Finances pour la Gestion 1993 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Avril 1993.

DECRETE

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1993 des Circonscriptions Administratives du BORGOU, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Avril 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

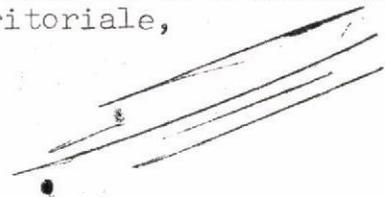

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,

Le Ministre des Finances,


Richard ADJAHO

Paul DOSSO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MF 4 MISAT 6 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 18 DLC 8 DB 4 DCF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRC. ADM. 83
GRDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORB 1 IGF 3 IGAA 1.-

DEPARTEMENT DU BORGOU

Préfecture de Parakou

Recettes Ordinaires : Soixante Huit Millions de Francs	68 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Huit Millions Cinq Cent Mille Francs ...	8 500 000
Dépenses Ordinaires : Soixante Huit Millions de Francs	68 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Huit Millions Cinq Cent Mille Francs ...	8 500 000

Circonscription Urbaine de Parakou

Recettes Ordinaires : Cent Quarante Deux Millions Cinq Cent Mille francs	142 500 000
Recettes Extra-Ordinaires : Vingt Millions Six Cent Cinquante Mille Neuf Cent Cinquante Francs	20 650 950
Dépenses Ordinaires : Cent Quarante Deux Millions Cinq Cent Mille francs	142 500 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Vingt Millions Six Cent Cinquante Mille Neuf Cent Cinquante Francs	20 650 000

Sous-Préfecture de ségbana

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Neuf Cent Quarante Huit Mille Francs	14 948 000
Recettes Extra-Ordinaires : Sept cent mille francs.....	700 000
Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Neuf Cent Quarante Huit Mille Francs	14 948 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept cent mille francs.....	700 000

Sous-Préfecture de Nikki

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Quatre Cent Quarante Mille Francs	19 440 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions quatre Cent Soixante Mille Francs	2 460 000
Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Quatre Cent Quarante Mille Francs	19 440 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Deux Millions Quatre Cent Soixante Mille Francs	2 460 000

Sous-Préfecture de Pèrèrè

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Sept Cent Trente Quatre Mille Francs	15 734 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un million Huit Cent Mille Francs	1 800 000
Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Sept Cent Trente Quatre Mille Francs	15 734 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million Huit Cent Mille Francs	1 800 000

Sous-Préfecture de N'Dali

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Neuf Cent Quatre vingt Seize Mille Francs	19 996 000
Recettes Extra-Ordinaires : Trois Millions Cinq Cent Mille Francs	3 500 000
Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Seize Mille Francs	19 996 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Trois Millions Cinq Cent Mille Francs	3 500 000

Sous-Préfecture de Gogonou

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions Sept Cent Trente Cinq Mille Francs	18 735 000
Recettes Extra-Ordinaires : Deux Millions de francs	2 000 000
Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Sept Cent Trente Cinq Mille Francs	18 735 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Deux Millions de Francs	2 000 000

Sous-Préfecture de Tchaourou

Recettes Ordinaires : vingt Sept Millions Cent Trente Mille Francs	27 130 000
Recettes Extra-Ordinaires : Trois millions Cinq Cent Soixante Quinze Mille Francs	3 575 000
Dépenses Ordinaires : vingt Sept Millions Cent Trente Mille Francs	27 130 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Trois millions Cinq Cent Soixante Quinze Mille Francs	3 575 000

Sous-Préfecture de Kalalé

Recettes Ordinaires: Dix Huit Millions de Francs	18 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Deux Millions Six Cent Cinquante Mille Francs	2 650 000
Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions de Francs	18 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Deux Millions Six Cent Cinquante Mille Francs	2 650 000

Sous-Préfecture de Karimama

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Cinq Cent Quatre Mille Francs	14 504 000
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000
Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Cinq Cent Quatre Mille Francs	14 504 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000

Sous-Préfecture de Banikoara

Recettes Ordinaires: Vingt Sept Millions Cent Cinquante Trois Mille Deux Cent Soixante Dix Francs.....	27 153 270
Recettes Extra-Ordinaires : Trois Millions Cent Soixante et Un Mille Neuf Cents Francs	3 161 900
Dépenses Ordinaires : Vingt Sept Millions Cent Cinquante Trois Mille Deux Cent Soixante Dix Francs	27 153 270
Dépenses Extra-Ordinaires : Trois Millions Cent Soixante et Un Mille Neuf Cents Francs	3 161 900

Sous-Préfecture de Bembèrèkè

Recettes Ordinaires : Vingt Trois millions Deux Cent Quarante Quatre Mille Francs	23 244 000
Recettes Extra-Ordinaires : Un million Quatre Cent Mille Francs	1 400 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Trois Millions Deux Cent Quarante Quatre Mille Francs	23 244 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million Quatre Cent Mille Francs	1 400 000

Sous-Préfecture de Malanville

Recettes Ordinaires : Trente Sept Millions Soixante Trois Mille Francs	37 063 000
Recettes Extra-Ordinaires : Sept Millions Quatre Cent Quatre Vingt Mille Francs	7 480 000
Dépenses Ordinaires : Trente Sept Millions Soixante Trois Mille Francs	37 063 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Sept Millions Quatre Cent Quatre Vingt Mille Francs	7 480 000

Sous-Préfecture de Sinendé

Recettes Ordinaires : Dix Sept Millions Cinq Mille Francs	17 005 000
Recettes Extra-Ordinaires: Six cent vingt Mille Francs	620 000
Dépenses Ordinaires : Dix Sept Millions Cinq Mille Francs	17 005 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Six cent vingt Mille Francs	620 000

Circonscription Urbaine de Kandi

Recettes Ordinaires : Trente Deux Millions Deux Cent Trente Cinq Mille Francs	32 235 000
Recettes Extra-Ordinaires : Trois Millions Quatre Vingt Deux Mille Huit Cents Francs.....	3 082 800
Dépenses Ordinaires : Trente Deux Millions Deux Cent Trente Cinq Mille Francs	32 235 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Trois Millions Quatre Vingt Deux Mille Huit Cents Francs	3 082 800